



Le remboursement des études de kiné

Formation Santé et Social

A qui ça s'adresse ?

Aux jeunes diplômés d'un institut normand, qui ont financé leur formation et qui font le choix d'exercer en libéral en zone sous-dotée ou très sous-dotée ou en établissement de santé.

Quel est le principe ?

UNE ANNEE D'EXERCICE = UNE ANNEE D'ETUDES REMBOURSEE.

Retrouvez le détail des conditions et la procédure dans le document ci-dessous :

- [reglement relatif aux modalites de prise en charge des etudes en masso-kinésithérapie - juin 22.pdf](#) pdf 1,15 Mo

Comment ça marche?

Une fois diplômé(e), vous disposez d'un an pour déposer une demande sur le [site des aides régionales](#)

- [Pour plus d'informations, retrouvez notre Foire Aux Questions!](#)

Nous contacter

Contacts INFOS

kine@normandie.fr

[02.32.76.38.35](tel:02.32.76.38.35)

